



ACCOMPAGNEMENT À LA VAE - INFIRMIÈRE EN SANTÉ AU TRAVAIL



OBJECTIF :

- Accompagner les candidats à identifier, organiser, analyser et valoriser les éléments de leur expérience professionnelle et personnelle en vue de la constitution du livret de présentation des acquis de l'expérience.
- Accompagner les candidats à la rédaction de ce livret au regard des différents référentiels du diplôme ou de la certification visée.
- Accompagner les candidats à soutenir leur demande devant un jury.



DURÉE :

- 24,00 heures.



PUBLIC VISÉ :

- Tout(e) infirmier(ère) inscrit(e) dans un processus de validation des acquis en vue d'un titre ou diplôme dans le domaine de la Santé au travail (DIU, licence, Master, ...) et qui s'est assuré(e) en amont de la recevabilité de sa demande auprès de l'organisme certificateur.



PRÉ-REQUIS :

- Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée au moins égale à 1 an, en rapport direct avec les compétences exigées dans le cadre du titre ou du diplôme souhaité.
- Le(a) candidat(e) doit avoir un retour de recevabilité de son livret 1 par le certificateur

(si cette étape n'est pas réalisée, un accompagnement personnalisé peut être proposé ; nous contacter).



CONTENU :

- Connaître le dispositif de la VAE et de l'accompagnement à la VAE.
- Valider et contractualiser les modalités de l'accompagnement.
- Prendre connaissance du Dossier de VAE et du Référentiel de Compétences de la certification visée. Explorer son parcours professionnel et personnel.
- Cartographier avec précision son parcours professionnel et personnel.
- Choisir des activités et en faire le lien avec le Référentiel de Compétences de la certification visée.
- Mettre en lien par écrit, son expérience professionnelle et personnelle avec le Référentiel de Compétences de la certification visée.
- Connaître les modalités de l'épreuve devant le jury.
- Connaître les règles élémentaires d'interaction avec le jury.
- Présenter son expérience en lien avec la certification souhaitée devant un jury.



MODALITÉS DE RÉALISATION :

- Modalité : Présentiel.
- L'accompagnement à la VAE est réalisé par un consultant/formateur possédant une certification professionnelle à l'accompagnement à la VAE et une expertise avérée de l'ingénierie pédagogique et de la Santé au travail.
- Il est individualisé et personnalisé à chaque candidat(e). Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens individuels et/ou collectifs. Durant lesquels, l'accompagnant apporte son expertise technique, sa capacité à formaliser et à analyser.
- L'accompagnement est organisé sur 24h, réparties sur 8 séances de 3h et sur une amplitude moyenne de 8 à 12 mois. Ce parcours peut être adapté en fonction des besoins du candidat(e).
- Un travail personnel est demandé tout au long de l'accompagnement entre les séances programmées.
- Salle de cours dédiée à la formation, ordinateur et vidéoprojecteur.
- Les séances peuvent se réaliser en présentiel et/ou distanciel (visioconférence).
- Un support pédagogique est remis aux participants lors de la formation.



ÉVALUATION :

- L'accompagnant assurera le suivi des candidats dans la construction et la présentation de leur dossier de VAE.
- Une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de l'accompagnement.
- Le(a) candidat(e) présentera à l'issue de son accompagnement VAE, son dossier auprès de l'organisme certificateur.
- Un questionnaire d'évaluation « à chaud » sera remis à chaque participant et permettra de recueillir leur opinion et leur ressenti sur la formation.
- Si le jury de VAE n'a pas validé le diplôme visé dans sa totalité, le parcours pourra être poursuivi (soit par de la formation, soit par de la VAE en réajustant et/ou complétant son activité professionnelle).